



Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le 16/01/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2026-01/05

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt six
		le 13 janvier à 19 heures
en exercice :	29	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE
		dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
présents :	20	sous la présidence de M. COULOMB Jean-Jacques, Maire
votants :	24	Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 janvier 2026
pour :	24	PRESENTS :
		Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude,
contre :	0	DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARTIN Gilles,
		TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, DEGIOANNI Jean-
abstention :	0	Marie, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie,
		AUDOIN-LUONG Marlène, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES
		Philippe, PEREZ Serge.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme PRATI Corinne donne procuration à M. FABRE Claude.

Mme NAUDIN Nathalie donne procuration à M. MERLO Raymond.

M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. INES Claude.

Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. CORNU Jérôme.

Mme BAYLE Magali.

Mme MARCHAND Charlène.

M. FILLAT Éric.

Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA METROPOLE POUR L'ANNEE 2024

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence a adressé au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Métropole.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Afin d'apporter une information claire et transparente à l'ensemble des Conseillers Métropolitains, ainsi qu'aux administrés, aux partenaires et aux acteurs locaux, le rapport d'activité annuel retraçant l'activité des différentes Directions Générales Adjointes de la Métropole au titre de l'exercice 2024 a été présenté au Conseil de la Métropole en séance du 6 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De prendre acte des éléments détaillés du rapport d'activité annuel retraçant l'activité de la Métropole au titre de l'exercice 2024.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

La Secrétaire



Eliane COLETTA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr